LETTRE D'EXEMPTION TYPE

Date: _____

À: La Chambre de Commerce du Canada

☐ Exportateur ☐ Transitaire
(Veuillez cocher la case appropriée)

SVP taper

Nom de l'organisation/Transitaire/Courtier, etc.:

Organisation: _____
Adresse: _____
Adresse: _____
Ville/Province/Code Postal: _____

À qui de droit :

Étant donné que la Chambre de commerce du Canada (« Chambre ») certifie des certificats d'origine et autres documents liés à l'exportation tel que les lettres de demande de VISA, ou autrement qu'elle certifie des documents à la demande de l'Organisation susmentionnée (désormais appelée «l'Organisation»), l'Organisation accepte par les présentes **l'ENTIÈRE** responsabilité de la véracité, de l'exactitude et de l'état complet desdits documents remis par l'Organisation (et/ou ses représentants), ou par l'Organisation au nom de tous ses clients.

L'Organisation affirme également que les documents soumis pour la certification ne s'appliqueront pas à l'exportation de marchandises contrôlées ; si affirmatif, qu'elle (ou ses clients) vont obtenir les autorisations nécessaires avant de soumettre à la Chambre les documents.

En outre, l'Organisation décharge et accepte de libérer et de tenir à couvert la Chambre et ses dirigeants des dépenses ou des réclamations que l'Organisation ou les autorités étrangères pourraient faire contre la Chambre ou ses dirigeants, maintenant ou à l'avenir, à l'égard d'une telle certification et d'indemniser la Chambre et ses dirigeants de toutes les obligations ou de tous les coûts découlant d'une telle certification.

L'Organisation reconnaît que la Chambre gardera une copie des documents certifiés ainsi que la documentation fournie à l'appui. Si la Chambre reçoit une demande de production des documents autorisée par la loi, l'Organisation l'autorise à produire les documents qu'elle lui a remis conformément à la demande. L'Organisation accepte également de mettre à la disposition de la Chambre les documents de base (que l'Organisation doit conserver jusqu'à trois ans suivant la certification) pour examen si les autorités pertinentes lui en font la demande.

Contact principal / représentant autorisé : Celle-ci est le contact principal de l'exportateur en matière de certification. Pour les utilisateurs du système de certification en ligne (TradeCert), cette personne peut assigner d'autres utilisateurs au sein de l'Organisation.

SVP taper

☐ **M.** ☐ **Mme** ☐ .....

.....
(Imprimer/taper le nom complet du contact principal.

Titre : .....

Courriel: .....

Téléphone: ..... Télécopieur: .....

Les demandes de certification (c'est-à-dire les certificats d'origine et autres documents présentés pour la certification) sont acceptées selon les conditions ci-dessous, qui s'appliquent à chaque demande soumise et vous acceptez ces conditions:

- En ce qui concerne les certificats d'origine, les produits mentionnés dans chaque demande proviennent du ou des pays qui y sont spécifiés et se conforment aux règles d'origine applicables dans le ou les pays à ces produits.

- Les renseignements fournis dans la demande et dans tous les documents présentés à la Chambre de commerce du Canada («Chambre») sont exacts, vrais et complets.

- Le requérant s'engage à informer la Chambre et toute autre personne à laquelle le requérant fournit des documents dans le but d'une certification, rapidement et par écrit de toute inexactitude, omission ou modification de ces informations.

- Le requérant conservera et présentera sur demande, les documents nécessaires pour vérifier la véracité, l'exactitude et l'exhaustivité de chaque document certifié par la Chambre et de tout document d'accompagnement.

- En contrepartie de la délivrance par la Chambre des certificats d'origine et de la certification de tout autre document étant présenté à la Chambre, le requérant accepte de libérer, décharger et de tenir couvert la Chambre de toute responsabilité se rapportant à la délivrance de ces certifications et d'indemniser la Chambre pour tous les frais et/ou réclamations formulés contre la Chambre à cet égard.

-Le représentant autorisé est légitimé à prendre les engagements énoncés aux présentes et ci-dessus.

Signature du représentant autorisé (sceau, si disponible)

X _____

_____
Nom du représentant autorisé en caractères d'imprimerie

_____
Titre du représentant autorisé en caractères d'imprimerie

Cette lettre doit être accompagnée d'une copie de l'enregistrement commercial de votre Organisation. Si celle-ci est datée de plus de 2 ans, veuillez annexer une confirmation des activités commerciales actuelles, telle qu'un permis d'affaires valide ou un statut d'immatriculation.

AUCUNE MODIFICATION N'EST AUTORISÉE. La lettre est valide pendant deux ans. Si votre Organisation change de nom ou d'adresse, une nouvelle lettre d'exemption doit être soumise à la Chambre.

Transmettre tous les documents à:
exportservices@chamber.ca

Questions?
1-800-661-2930 ou
visiter notre site web
www.chamber.ca

Gatineau • Gatineau • Gatineau • Gatineau • Gatineau • Gatineau • Gatineau • Gatineau • Gatineau •